



REMBOURSEMENT DETTE CHEZ HUISSIER

Par **CHRISTOPHE Fabienne**, le **29/11/2018** à **11:32**

Bonjour,

Suite à un procès en début d'année 2018, envers mon ancien employeur, je dois rembourser 22000 €. j'ai déjà payer en juillet 500 euros (chèques encaissés). Il a reçu en plus 4 chèques de 250 € mais ne les a jamais encaissés. il reste pour moi $22000 - 500 - 1000 = 20500$ €.

J'ai reçu hier un commandement de payer, il me demande l'intégralité de la somme soit 22000 plus les intérêts, il ne tient pas compte des chèques cités ci-dessus.

si non-paiement, saisie sur meubles (si j'ai compris saisie possible sur mon compte en banque et éventuellement de ma voiture).

Je viens de retrouver du travail si on me prend ma voiture pour laquelle je paie un crédit (fin dans 18 mois), comment je fais pour payer mes dettes?

Ma question est :

Puis-je demander un paiement par virement ou par chèque par mois à partir de janvier 2019 de 500 €/mois? et demander à l'huissier de demander à mon ex employeur d'encaisser les 4 chèques en sa possession, dès décembre 2018?

Cela est-il une possibilité? Si oui, à raison de 500€/mois, combien de temps je vais payer, car je suppose qu'il y a des intérêts?

J'ai fait déjà 4 demandes de prêt (rachat de mon crédit + trésorerie pour dette) mais comme je n'avais pas de CDI, seul mon conjoint/e travaillait, ses 4 demandes m'ont été refusées.

Aujourd'hui, je suis en CDI à temps plein, depuis 2 mois, la période d'essai est finie donc je peux envisager de faire un crédit, j'ai rendez-vous de nouveau avec ma banque et j'ai contacté d'autres organismes sur internet. Je verrai bien.

Ou puis-je faire un crédit avec l'huissier?

Merci pour vos réponses, que j'espère rapide.